



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 17 février 2026 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers: Alexis Beaudoin
Jarvin Joncas
Jeremy Griffin
Laurette Willcott
Johanne V. Beaudoin

La directrice générale de la Municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2026-023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JANVIER 2026
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JANVIER 2026
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2026
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2026
7. TAXES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2026
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-R-001 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
9. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MINISTÉRIEL POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT
11. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE LOUIS BOURQUE, INGÉNIEUR POUR RÉALISER LES RAPPORTS TRIMESTRIELS DE SUIVI SELON L'ARTICLE 53.0.1 DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 4 600\$ PLUS LES TAXES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

12. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON ENVERS LA RÉALISATION DES ACTIONS IDENTIFIÉES À SON PLAN D'ACCOMPAGNEMENT, EN RESPECT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT
13. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE TETRA-TECH POUR LA VALIDATION DE LA SOURCE EXISTANTE « A » POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PRISE D'EAU POTABLE
14. ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU ET AUTORISATION DU DÉPÔT DES DOCUMENTS AU MAMH
15. OFFRE DE SERVICE DE AVIZO EXPERTS-CONSEILS – POUR PRENDRE LES MESURES DE DÉBIT POUR VALIDER LA CAPACITÉ DE LA SOURCE « A » POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PRISE D'EAU POTABLE
16. DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE
17. DÉNONCIATION DES COUPURES AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2026
18. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE VÉRONIQUE ST-ONGE DE ÉCO-CONSEIL SYMBIOS, POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN PROJET DE RECYCLAGE AUPRÈS DE RECYC-QUÉBEC POUR UN MONTANT DE 1 980\$ PLUS LES TAXES
19. NOMMEZ UN ÉLU POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ D'ADO-CITÉ
20. AFFAIRES NOUVELLES
21. PÉRIODE DE QUESTIONS
22. CLÔTURE DE LA SESSION

2026-024

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JANVIER 2026

Il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 20 janvier 2026 avec exemption de lecture.

2026-025

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JANVIER 2026

Il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de janvier 2026 aux montants respectifs de **100 259.21\$** pour l'administration générale et **31 391.32\$** pour la rémunération.

2026-026

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

Il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de janvier 2026 au montant de **14 530.51\$**.

2026-027

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2026

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, transferts et les engagements de crédit pour les mois de janvier et février 2026 aux montants respectifs de **128 954.62\$** et **201 555.00\$**.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2026

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir
au 31 janvier 2026 de **1 565 335.19\$**.

2026-028

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-R-001 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de
développement de la MRC du Golfe-du-Saint-
Laurent est entré en vigueur en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (chapitre A-19.1), la Municipalité
peut procéder à la rédaction d'un règlement
relatif à l'occupation et à l'entretien des
bâtiments ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion concernant le règlement a été
déposé le 16 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise à
chaque membre du Conseil au plus tard deux
jours juridiques avant la présente séance et que
tous les membres du Conseil présents déclarent
l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du
règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par
Jarvin Joncas et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon adopte le règlement portant le
numéro 2026-R-001 concernant l'occupation et à l'entretien des bâtiments
lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme
s'il était ici au long reproduit.

2026-029

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu
unanimement de mandater le conseiller **Jarvin Joncas** comme maire
suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2026.

2026-030

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MINISTÉRIEL POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE les travaux en cours dans le cadre de l'Entente
sectorielle de renforcement de
l'accompagnement des municipalités de la MRC
du Golfe-du-Saint-Laurent 2023-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise principalement à renforcer
l'accompagnement des municipalités au point de
vue de la gestion municipale, de l'aménagement
du territoire et du développement local ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre les initiatives
visant à revitaliser les villages ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions pour un montant total de 13 202.87\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité déboursera un montant de 1 320.29\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement de mandater, madame Laura Lavalée, Directrice générale adjointe, afin de déposer une demande d'aide financière, pour un montant de 13 202.87\$ pour poursuivre les initiatives visant à revitaliser les villages de la Municipalité, auprès de la MRC, dans le cadre de l'Entente sectorielle de renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, et d'autoriser madame Laura Lavalée à signer et à transmettre tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

2026-031

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE LOUIS BOURQUE, INGÉNIEUR POUR RÉALISER LES RAPPORTS TRIMESTRIELS DE SUIVI SELON L'ARTICLE 53.0.1 DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 4 600\$ PLUS LES TAXES

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Alexis Beaudoin**, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service professionnel de Louis Bourque, ingénieur pour réaliser les rapports trimestriels (4) de suivi selon l'article 53.0.1 du règlement sur la qualité de l'eau potable pour un montant forfaitaire de 4 600\$ plus les taxes.

2026-032

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON ENVERS LA RÉALISATION DES ACTIONS IDENTIFIÉES À SON PLAN D'ACCOMPAGNEMENT, EN RESPECT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE les travaux en cours dans le cadre de l'Entente sectorielle de renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent 2023-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE cette Entente vise principalement à renforcer l'accompagnement des municipalités au point de vue de la gestion municipale, de l'aménagement du territoire et du développement local, en documentant le portrait actuel des municipalités, leurs défis, besoins et identifiant leurs priorités d'accompagnement ;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration nécessaire entre la Municipalité et la MRC pour se faire et la participation active de la Municipalité dans l'élaboration ainsi que l'implantation de son plan d'accompagnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration dudit plan, en étroite collaboration avec la municipalité et ses partenaires, a permis d'identifier les priorités et actions à implanter pour assurer le renforcement de l'accompagnement de la Municipalité en matière de gestion municipale, d'aménagement du territoire et de développement local ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2026-033

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement que la Municipalité de Blanc-Sablon s'engage à déployer les efforts requis afin d'atteindre les résultats ciblés à son plan d'accompagnement, dans le meilleur de ses intérêts, en respect de l'entente en vigueur et que la planification de ses activités soit conséquence à l'atteinte de ces objectifs.

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE TETRA-TECH POUR LA VALIDATION DE LA SOURCE EXISTANTE « A » POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PRISE D'EAU POTABLE

Il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Tetra-Tech au montant de 8 300\$ plus les taxes, pour la validation de la source existante « A » pour le réaménagement de la prise d'eau potable incluant les avenants divers.

2026-034

ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU ET AUTORISATION DU DÉPÔT DES DOCUMENTS AU MAMH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin**, et résolu unanimement que le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.



No de résolution
ou annotation

2026-035

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

OFFRE DE SERVICE DE AVIZO EXPERTS-CONSEILS – POUR PRENDRE LES MESURES DE DÉBIT POUR VALIDER LA CAPACITÉ DE LA SOURCE « A » POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PRISE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est en dessous du seuil du règlement de gestion contractuel ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service répond à nos attentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu unanimement de mandater la firme Avizo Experts-Conseils pour prendre les mesures de débit pour valider la capacité de la source « A » pour le réaménagement de la prise d'eau potable, pour un montant de **22 930.00\$ plus les taxes applicables**.

2026-036

DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur ;

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur ;

ATTENDU QUE le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible ;

ATTENDU QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel ;

ATTENDU QU' aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du Ministère — notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2204 — prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm).

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

ATTENDU QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématiques avec les entrées privées et les accès aux propriétés ;
- une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté ;
- un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales ;
- une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales ;
- une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation ;
- des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la municipalité ;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028 ;

ATTENDU QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement que :

QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à :

- la FQM ;
- l'UMQ ;
- toutes les municipalités du Québec ;
- le député provincial de la circonscription de Johnson ;
- le député fédéral de la circonscription Saint-Hyacinthe-Bagot-Acton ;
- la MRC d'Acton.



No de résolution
ou annotation

2026-037

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

DÉNONCIATION DES COUPURES AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2026

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;

CONSIDÉRANT QUE les coupures anticipées dans le cadre du programme pour 2026 réduiront considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisent à la planification des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Laurette Willcott**, et résolu unanimement de dénoncer les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2026, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon demande au gouvernement du Canada de maintenir le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, aux députés fédéraux et provinciaux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

2026-038

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE VÉRONIQUE ST-ONGE DE ÉCO- CONSEIL SYMBIOS, POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN PROJET DE RECYCLAGE AUPRÈS DE RECYC- QUÉBEC POUR UN MONTANT DE 1 980\$ PLUS LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est en dessous du seuil du règlement de gestion contractuel ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service répond à nos attentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas**, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service professionnel de Véronique St-Onge, pour la préparation d'une demande de financement pour un projet de recyclage auprès de Recyc-Québec pour un montant de 1 980\$ plus les taxes et d'autoriser monsieur Colin Shattler à signer et à transmettre tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.



No de résolution
ou annotation

2026-039

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

NOMMEZ UN ÉLU POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ D'ADO-CITÉ

Il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu unanimement de mandater la conseillère **Laurette Willcott** comme représentante municipale sur le comité d'Ado-Cité. Cette résolution abroge la résolution 2026-013.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu de questions.

2026-040

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, maire

Karine Benoit, directrice générale